Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201610-20251208-D01081225-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 8 décembre 2025 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 02/12/2025/ Date d'affichage : 02/12/2025

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - COCGUEN Marie-jo - HENRY Bernard - KARROUMI Jamila- LE BAIL Joel - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents :17 / Votants : 21

ABSENTS :

BROUDIC Fabienne (Procuration à N. LE MOIGNE)
GAC Philippe (Procuration à P. SALLIOU)
KERBIRIOU David (Procuration à D. THOMAS)
PONTIS Florence (Procuration à B. HENRY)
P. GALARDON
M. LE COENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Denise THOMAS

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET N°5

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement budgétaire. Il propose que soient effectuées les opérations suivantes :

	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
RECETTES FONCTIONNEMENT Chapitre 013 Atténuation de charges Compte 6479 Remboursement charges sociales	8 000.00 €	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201610-20251208-D01081225-DE

RECETTES FONCTIONNEMENT Chapitre 013 Atténuation de charges Compte 6419 Remboursement sur rémunération du personnel	5 000.00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT Chapitre 013 Atténuation de charges Compte 6459 Remboursement sur autres charges sociales	5 000.00 €	
DEPENSES FONCTIONNEMENT Chapitre 012 Dépenses de personnel Compte 6450 Charges de sécurité sociale et prévoyance	8 000.00 €	
DEPENSES FONCTIONNEMENT Chapitre 012 Dépenses de personnel Compte 6411 Personnel titulaire	10 000.00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus pour le budget primitif 2025

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

